

DEPARTEMENT DU
FINISTERE

ARRONDISSEMENT
DE BREST

COMMUNE DE
PLOUGONVELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

193/2020

**OBJET : PERMISSION DE VOIRIE BOULEVARD DE LA
MER ET RUE DU CLEGUER**

Le Maire de la commune de Plougonvelin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code des Postes et des Communications Électroniques,

Vu l'arrêté ministériel du 26 mars 2007 relatif aux demandes de permissions de voirie mentionnées à l'article R.20-47 du code des postes et communications électroniques,

Vu la demande de permission de voirie en date du 17 novembre 2020, présentée par AXIONE aux fins d'occupation du domaine public routier communal pour l'installation et l'utilisation d'infrastructures de télécommunications,

- A R R E T E -

ARTICLE 1^{er} : La société AXIONE est autorisée à créer un réseau souterrain et à poser une chambre L5T, dans le cadre de la fibre optique, et à commencer les travaux, boulevard de la Mer et rue du Cléguer, à compter 20 novembre 2020. La durée des travaux est estimée à 360 jours.

ARTICLE 2 : le pétitionnaire prendra toutes les mesures nécessaires pour la sécurité des automobilistes et des piétons pendant la durée des travaux sur le domaine public.

ARTICLE 3 : le Directeur des Services Techniques, La brigade de Gendarmerie, La Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à PLOUGONVELIN, le 19 11 2020

Le Maire,
Bernard GOUEREC

